

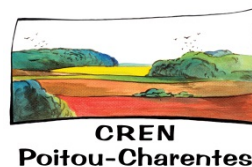
**CONTRAT TERRITORIAL
MILIEUX AQUATIQUES
CADRE DU MARAIS POITEVIN
2015-2019**

**BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉS
ANNÉE 2016**





Syndicat Mixte
LAY
Marais Poitevin



Sommaire

1. Le CTMA cadre du Marais poitevin.....	2
1.1. Le territoire et ses enjeux	2
1.2. Un document de cadrage et de coordination des actions de préservation de la zone humide .	2
1.3. Le programme d'actions du CTMA cadre	3
1.4. Etat d'avancement et mise en œuvre	4
2. L'animation du CTMA cadre	4
3. Etat d'avancement des actions du CTMA cadre	5
3.1. Action n°1 – Etude bilan et évaluation commune des 4 CTMA opérationnels	5
3.2. Action n°2 – Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	7
3.3. Action n°3 – Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP).....	8
3.4. Action n°4 – Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	10
3.5. Action n°5 – Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	10
3.6. Action n°6 – Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	12
3.7. Action n°7 – Opérations foncières	13
3.8. Action n°8 – Animation foncière du CREN Poitou-Charentes.....	14
3.9. Action n°9 – Plan d'action trame verte et bleue	16
3.10. Action n°10 – Elaboration de supports de communication communs traitant de sujets transversaux.....	17
4. Eléments financiers	18
5. Analyse, bilan et perspectives.....	23
Annexes	24

1. Le CTMA cadre du Marais poitevin

1.1. Le territoire et ses enjeux

Situé entre les estuaires de la Loire et de la Gironde, le Marais poitevin est la zone humide la plus vaste du littoral atlantique français avec environ 100 000 ha. Il joue un rôle d'interface entre son bassin versant et la façade maritime.

Fruit de phénomènes naturels et des aménagements humains, le Marais poitevin est un milieu complexe où l'eau occupe une place primordiale. Il montre des visages contrastés, entre terres hautes, marais desséchés, marais mouillés... mais intimement liés par le fonctionnement hydraulique du marais.

En tant que zone humide d'importance nationale et Européenne, le Marais poitevin présente des enjeux importants notamment sur les plans de la ressource en eau et de l'expression de la biodiversité. Cela se traduit par la coexistence de nombreux outils de planification :

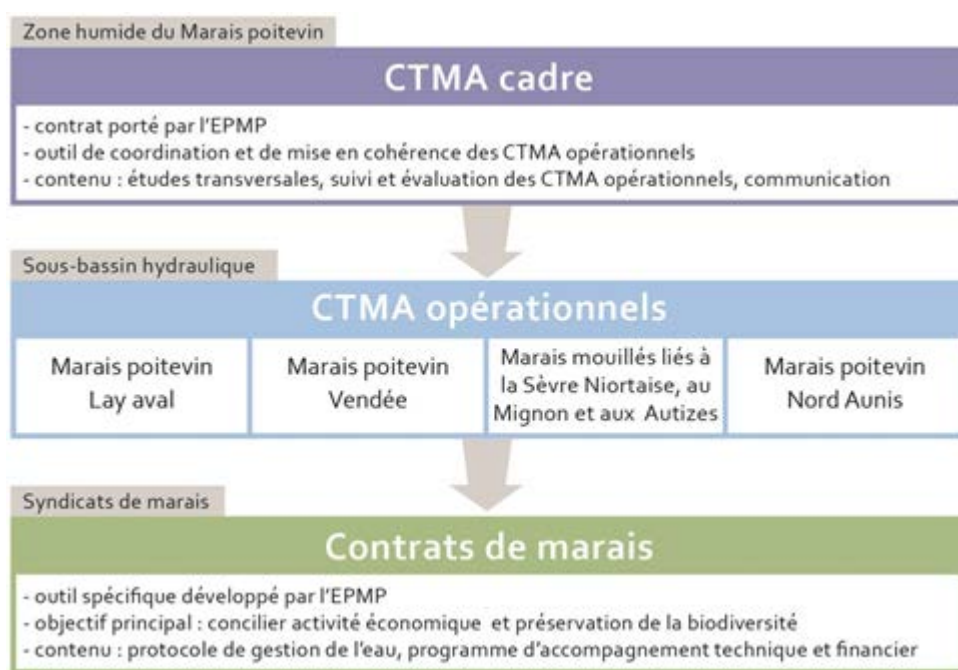
- En matière de politique de l'eau avec le SDAGE Loire-Bretagne et 3 SAGE (SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin, SAGE de la Vendée et SAGE du Lay) ;
- En matière de politique environnementale avec en particulier les Directives Habitats, Faune, Flore et Oiseaux et le réseau Natura 2000 ;
- En matière de préservation des biens et des personnes à travers la mise en place des PAPI.

1.2. Un document de cadrage et de coordination des actions de préservation de la zone humide

L'Etablissement public du Marais poitevin a pour principale mission la coordination et la gestion de l'eau et de la biodiversité, enjeux majeurs à l'échelle du marais. Dans le cadre de cette mission de coordination, et en réponse aux instructions ministérielles d'octobre 2012, l'EPMP et l'AELB ont proposé une nouvelle organisation des CTMA du Marais poitevin dont l'objectif est d'optimiser les outils de l'action publique sur le territoire en matière de gestion de l'eau.

Cette nouvelle organisation est basée sur 3 niveaux complémentaires (carte en annexe 1) :

- Un CTMA cadre, outil de coordination et de mise en cohérence des CTMA sur le Marais. Il vient chapeauter les différents CTMA opérationnels et propose un socle commun à ces derniers, autour de trois grands thèmes que sont le contenu des études préalables, la cohérence entre les CTMA et la conditionnalité des aides ;
- Des CTMA opérationnels qui tout en ayant ce socle commun conservent une grande souplesse leur permettant de répondre aux attentes des acteurs locaux et de travailler sur le linéaire de réseau ;
- Des contrats de marais, portés par l'EPMP et intégrés aux CTMA opérationnels, et qui sont l'occasion de travailler sur la gestion des niveaux d'eau, à l'échelle des compartiments hydrauliques, avec la volonté de concilier activités économiques et préservation de la biodiversité.



1.3. Le programme d'actions du CTMA cadre

Outil de cohérence et de coordination, le CTMA cadre a vocation à porter des études et actions transversales à l'échelle du Marais poitevin qui visent à améliorer les connaissances liées à l'eau, à la biodiversité et au fonctionnement de la zone humide.

Thématique	Action	Intitulé	Maître d'ouvrage
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	N°1	Etude bilan et évaluation commune des 4 CTMA opérationnels	EPMP
	N°2	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	EPMP
	N°3	Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	EPMP
	N°4	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	EPMP
	N°5	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	PNR et EPMP
Interventions foncières et planification	N°6	Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	EPMP
	N°7	Opérations foncières (études, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	EPMP
	N°8	Animation foncière du CREN Poitou-Charentes	CREN PC
	N°9	Plan d'action trame verte et bleue	PNR
Animation et communication	N°10	Elaboration de supports de communication communs traitant de sujets transversaux	EPMP

1.4. Etat d'avancement et mise en œuvre

Le CTMA cadre a été signé en décembre 2015, en présence des principaux partenaires techniques et financiers, des porteurs de CTMA opérationnels et des porteurs des actions inscrites dans le contrat.

Il porte sur la période 2015-2019, 2016 fut donc la première année de mise en œuvre.

2. L'animation du CTMA cadre

Le CTMA cadre est porté par l'EPMP dans le cadre de ses missions de coordination des actions publiques en faveur de la gestion de l'eau et de la biodiversité.

A ce titre, il veille à la bonne mise en œuvre des actions inscrites dans le CTMA et fait le lien avec les CTMA opérationnels en particulier en matière :

- de suivi de réalisation des travaux ;
- de suivi et d'évaluation des réponses du milieu aux opérations conduites.

Pour assurer ce travail d'animation mais aussi rendre compte de l'état d'avancement des travaux auprès des financeurs, 2 instances ont été mises en place et sont présidées par l'EPMP :

- un comité technique ;
- un comité de pilotage.

Ces deux instances doivent se réunir a minima une fois par an

Comité technique	17 janvier 2017	Actions conduites en 2016 par les porteurs de CTMA opérationnels Etat d'avancement des actions inscrites dans le CTMA cadre Préparation du comité de pilotage
Comité de pilotage	12 juillet 2017	Etat d'avancement des actions inscrites dans le CTMA cadre Perspectives pour 2017

3. Etat d'avancement des actions du CTMA cadre

3.1. Action n°1 – Etude bilan et évaluation commune des 4 CTMA opérationnels

| Bilan des actions conduites et résultats

Le CTMA cadre fixe un socle commun pour le suivi et l'évaluation des programmes d'action des CTMA opérationnels. Il se décline selon deux types d'indicateurs de suivi : la réalisation des travaux (définis par les porteurs de CTMA, l'EPMP et l'AELB) et l'évaluation de réponse du milieu aux travaux.

| Indicateurs de réalisation des travaux

Cinq indicateurs ont été retenus concernant le suivi de la réalisation des travaux : l'envasement, l'entretien et la restauration des berges, les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE), les ouvrages et le foncier. Le tableau ci-dessous synthétise le linéaire de travaux réalisés par contrat (cartes en annexe 2).

Indicateurs (km)	Envasement	Entretien des berges	Restauration des berges	EEE
Lay*				
Vendée	23,6	28	10,5	237,2
Sèvre Niortaise	19,7	22,8	2,5	
Nord Aunis	47,8	16,5		
Total	91,2	67,3	13	237,2

* Le CTMA du Lay étant en cours de construction, aucune intervention n'a été conduite en 2016

| Indicateurs de réponse du milieu

Le suivi et évaluation de réponse du milieu aux travaux est basé sur cinq indicateurs issus de la « mallette indicateurs » développée par le Forum des marais atlantiques. Les tableaux ci-dessous synthétisent les résultats obtenus par indicateur sur les différents contrats (cartes en annexe 3).

– Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes :

Recouvrement moyen (km)	0%	0 % ; 20 %]	20 % ; 40 %]	40 % ; 60 %]	60 % ; 80 %]	80 % ; 100 %]
Lay	50,9	1,4				0,4
Vendée*						
Sèvre Niortaise*						
Nord Aunis		1,2		0,4		0,3
Total	50,9	2,6		0,4		0,7

* A l'heure du bilan aucune donnée n'a été transmise par l'IIBSN et le SMVSA

0 % ; 20 %] : Foyers ou individus isolés

20 % ; 40 %] : Foyers discontinus, en petits groupes

40 % ; 60 %] : Foyers discontinus, en groupes plus compacts

60 % ; 80 %] : Foyers discontinus, plus ou moins dense

80 % ; 100 %] : Foyers continus

– **Présence de groupements végétaux sur les berges :**

Recouvrement moyen (km)	0%	]0 % ; 20 %]	]20 % ; 40 %]	]40 % ; 60 %]	]60 % ; 80 %]	]80 % ; 100 %]
Lay	32,5	14	5,7	1		
Vendée*						
Sèvre Niortaise*						
Nord Aunis	2,1	1,3	1,4	2,6	37,3	
Total	34,6	15,3	7,1	3,6	37,3	

* A l'heure du bilan aucune donnée n'a été transmise par l'IIBSN et le SMVSA

]0 % ; 20 %] : Foyers ou individus isolés

]20 % ; 40 %] : Foyers discontinus, en petits groupes

]40 % ; 60 %] : Foyers discontinus, en groupes plus compacts

]60 % ; 80 %] : Foyers discontinus, plus ou moins dense

]80 % ; 100 %] : Foyers continus

– **Stabilité des berges :**

Etat de dégradation (km)	0	1	2	3	4
Lay	1	10,9	16,1	15,9	9,5
Vendée*					
Sèvre Niortaise*					
Nord Aunis	1,8	10,4	6,5	9,6	16,9
Total	2,8	21,3	22,6	25,5	26,4

* A l'heure du bilan aucune donnée n'a été transmise par l'IIBSN et le SMVSA

0 : Berges très instables, problème d'érosion important, limite fossé/berge rendue floue

1 : Berges instables, problème d'érosion continu

2 : Berges instables, problème d'érosion localisé et discontinu

3 : Berges avec quelques traces d'érosion localisées

4 : Berges très stables

– **Taux d'envasement :**

Taux d'envasement	0%	]0 % ; 20 %]	]20 % ; 40 %]	]40 % ; 60 %]	]60 % ; 80 %]	]80 % ; 100 %]
Lay		5,2	16,7	17,5	13,9	
Vendée*						
Sèvre Niortaise*						
Nord Aunis				0,9		
Total		5,2	16,7	18,4	13,9	

* A l'heure du bilan aucune donnée n'a été transmise par l'IIBSN et le SMVSA

| Difficultés rencontrées

La synthèse actuelle révèle une hétérogénéité de la mise en œuvre des différents indicateurs selon les territoires. Elle s'explique par :

- Les différentes temporalités des CTMA opérationnels ;

- L'appropriation et la mise en place d'indicateurs de suivi différents de ceux utilisés auparavant ;
- Le temps nécessaire pour collecter la donnée sur le terrain et la traiter.

| Perspectives

Le renseignement de ces indicateurs de suivi évaluation va se poursuivre en 2017 en bénéficiant du travail réalisé cette année par les porteurs de CTMA opérationnels, leur production en sera plus aisée.

3.2. Action n°2 – Mise en place d'un SIGT Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

Le Système d'Information pour la Gestion du Territoire (SIGT) permet de mettre en cohérence à l'échelle du CTMA cadre les bases de données géographiques des différents opérateurs. Il comprend deux volets principaux :

- La création et le partage de référentiels ;
- La réalisation d'indicateurs communs.

En 2016, un premier jeu de données référentiel (ouvrages, réseau et unités hydrauliques) a été produit avec le concours des quatre porteurs de CTMA opérationnels (SMMPBL, SMVSA, IIBSN et SYHNA) et du FMA. Il porte sur (carte en annexe 4) :

- Les ouvrages ;
- Le réseau hydraulique et sa hiérarchisation ;
- Les unités hydrauliques

A l'heure actuelle, environ 250 unités hydrauliques cohérentes (UHC) composent le marais, sur lesquelles plus de 600 ouvrages hydrauliques ont été recensés. On dénombre un peu plus de 2 750 km de réseau hydraulique d'intérêt collectif sur la zone humide, ainsi répartis : 428 km pour le primaire principal (Ro), 381 km pour le primaire (R1), 1 094 km pour le secondaire (R2) et 858 km pour le tertiaire.

Ces couches d'information géographique sont évolutives et restent à fiabiliser sur certains secteurs. En outre, les indicateurs de réalisation des travaux et de réponse du milieu définis par le SIGT ont commencé à être déployés. Ils permettent dès 2016 une évaluation commune et partagée des CTMA sur le Marais poitevin.

| Difficultés rencontrées

- Le classement du réseau hydraulique détaché de logiques politiques et financières ;
- L'appropriation et la mise en place d'indicateurs de suivi différents de ceux utilisés auparavant.

| Perspectives

En 2017, le degré de finalisation des référentiels devra être homogène sur l'ensemble du territoire. Le renseignement des indicateurs de réalisation des travaux et de réponse du milieu en sera conforté.

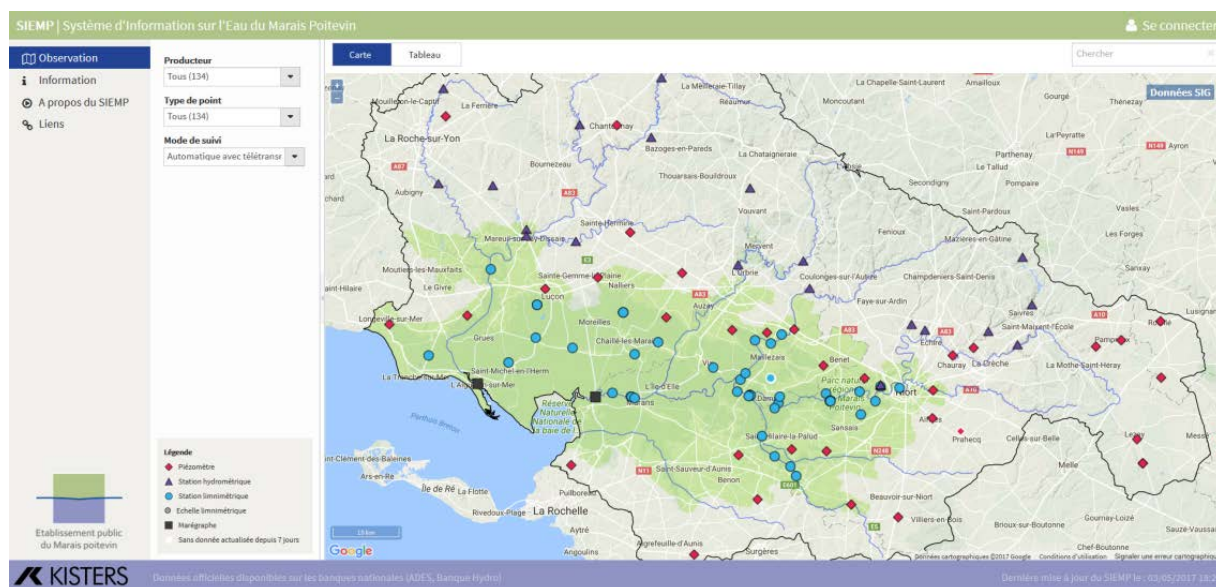
3.3. Action n°3 – Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)

| Bilan des actions conduites et résultats

Dès sa création par le décret du 29 juillet 2011, l'EPMP a eu pour mission de mettre en place un programme de suivi des niveaux d'eau des cours d'eau et des canaux du marais. Après une période consacrée à la définition des besoins et des spécificités de ce programme en 2013 – 2014, appuyée par une assistance à maîtrise d'ouvrage, l'EPMP a passé un marché avec le groupement RHEA SAS / KISTERS AG pour la mise en œuvre du système d'information sur l'eau du Marais poitevin.

L'année 2015 a été consacrée au développement et au paramétrage du système d'information puis le début de l'année 2016 a été marqué par la mise en ligne du site web du SIEMP, au mois de mars.

Il est consultable à cette adresse : siemp.epmp-marais-poitevin.fr.



Les tranches conditionnelles du marché ont pu être lancées en avril 2016 pour une durée de 3 ans. Elles concernent la maintenance corrective, la maintenance évolutive et l'exploitation du système d'information.

Différentes conventions ont par ailleurs été signées avec les producteurs de données, afin d'alimenter le SIEMP. Elles concernent les partenaires suivants :

- L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire – Service Risques Naturels et technologies – Division Hydrologie, Hydrométrie et Prévision des Crues ;
- La Région Poitou-Charentes et son gestionnaire l'Observatoire Régional de l'Environnement ;
- Le Nord Aunis: Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagements et de Gestion Hydraulique du bassin versant du Curé – Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Branche - Syndicat Hydraulique du Nord Aunis.

De nouvelles conventions de mise à disposition de données ont été signées en 2016 avec les producteurs de données listés ci-dessous, permettant ainsi d'enrichir le dispositif :

- Le Conseil Départemental de la Vendée,
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine – Département Hydrométrie et Prévion des Crues.

| Difficultés rencontrées

La mise en œuvre du SIEMP a pris plusieurs années principalement du fait de l'ampleur du projet et de son aspect multi partenarial. Pour être pertinent et proposer un accès à l'information fiable, le SIEMP doit en effet mobiliser des producteurs de données. Si dans les premiers échanges, quelques réticences sur la fourniture de l'information ont été mises en évidence, les producteurs se sont peu à peu adaptés pour alimenter le SIEMP. L'EPMP ne rencontre aujourd'hui plus ces réticences, l'intégralité des producteurs ayant conventionné pour fournir les données souhaitées. Seules des contraintes techniques et de disponibilité ralentissent la fourniture de l'information. L'année 2017 devrait permettre de lever les dernières difficultés et permettre au SIEMP d'être complètement opérant.

| Perspectives

La mise en ligne du SIEMP au mois de mars 2016 a permis de concrétiser une attente du territoire et plusieurs années de travail. Il reste cependant à consolider le système d'information avec une alimentation accrue en nouveaux points de mesures (nouveaux producteurs de données), une bancarisation des historiques et une amélioration de la consultation de l'outil. Il semble également pertinent de solliciter les utilisateurs afin de bénéficier de leurs retours d'expérience.

En sus de l'outil informatique, l'EPMP s'est engagé dans deux opérations qui permettront de mieux couvrir le territoire et de disposer de données quantitatives consolidées :

- La première consiste à disposer d'un réseau d'échelles limnimétriques nivelées sur l'ensemble des compartiments hydrauliques de la zone humide. L'année 2016 a permis de consolider le travail de diagnostic engagé en 2015 sur les territoires Lay, Vendée et Nord Aunis. Les premiers marchés vont être lancés au début de l'année 2017 sur les bassins du Lay et de la Vendée ;
- La deuxième opération consiste à implanter de nouveaux piézomètres dans la nappe du Nord Aunis, en complément des ouvrages existants. Un premier comité de pilotage s'est tenu en 2015 pour lancer la réflexion sur le sujet. L'année 2016 n'a pas permis d'avancer sur ce dossier comme il avait été initialement envisagé. La démarche va reprendre en 2017.

Par ailleurs, l'EPMP s'est engagé dans un nouveau programme de recherche multi-partenarial sur la dynamique spatio-temporelle des flux de nutriments et de carbone en Baie de l'Aiguillon, avec les gestionnaires de la réserve de la Baie de l'Aiguillon que sont l'ONCFS et la LPO, ainsi qu'avec l'Ifremer. L'EPMP s'est positionné dans le programme sur l'aspect quantitatif en équipant les exutoires des fleuves du Marais poitevin avec des courantomètres à effet Doppler. Cette opération a fait l'objet de conventions avec les organismes cités, et un marché a été lancé en fin d'année 2016 afin d'acquérir et d'installer les courantomètres et d'effectuer des jaugeages.

3.4. Action n°4 – Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles

| Bilan des actions conduites et résultats

Initialement lancé sur les zones de marais de Charente-Maritime, le projet d'élaboration d'un indicateur de fonctionnement trophique du compartiment aquatique des zones humides s'est étendu dès 2015 de l'estuaire de la Gironde à la Bretagne. L'EPMP s'inscrit dans ce programme piloté par le Forum des Marais Atlantiques, en tant que partenaire local, et permet en cofinancement avec l'Agence de l'Eau le déploiement de 18 points d'échantillonnages répartis sur le Marais poitevin. L'EPMP porte pour ce faire, dans le cadre d'un marché public, la maîtrise d'ouvrage concernant la collecte et l'analyse des échantillons. Les résultats sont publiés par l'UNIMA et le LASAT, maîtres d'ouvrage et co-pilotes du dispositif dans des bilans annuels.

| Perspectives

Le marché public a été reconduit pour une nouvelle année de collecte de données en 2017. Les données issues des collectes et des analyses pourraient être mobilisées pour alimenter le suivi de l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau.

3.5. Action n°5 – Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

L'observatoire est un outil destiné à suivre l'évolution de la biodiversité du territoire. Il a pour objectif de fédérer les suivis biologiques engagés par une vingtaine de partenaires. Animé par le PNR Marais poitevin, il est opérationnel depuis 2004. Il est consolidé par le suivi de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau sur 11 secteurs de marais conduit depuis 2012 par l'EPMP.

Afin d'en assurer la valorisation, l'ensemble des suivis est mis en ligne sur le site internet de l'OPN : biodiversite.parc-marais-poitevin.fr

– Volet 1 = suivi sur le long terme de la biodiversité à l'échelle du territoire

Une dizaine de thématiques font l'objet de suivis par les partenaires du Parc :

Oiseaux :

- Suivi et protection du busard cendré ;
- Suivi de l'outarde canepetière et de l'avifaune associée ;
- Suivi de la guifette noire ;
- Suivi de la migration de la barge à queue noire ;
- Enquête limicoles nicheurs 2015 – 2016.

Insectes :

- Suivi des cortèges de papillons en fonction des principaux habitats.

Flore / Habitats :

- Finalisation de la typologie des habitats du Marais poitevin.

Amphibiens :

- Suivi des pontes des grenouilles agiles et rousses.

Poissons :

Le pôle a une importance toute particulière pour le CTMA, car il s'attache à suivre les espèces et s'implique à l'amélioration des conditions de franchissement des obstacles à leur migration.

Les suivis permettent d'une part de vérifier l'efficacité des dispositifs de migration (Marais pin, barrage de la Sotterie, passes à civelles, etc), et d'autre part de suivre l'évolution des populations (anguilles par pêches électriques, migrateurs, anguille de dévalaison, etc).

Le PNR assure, en tant qu'opérateur, le suivi anguille mis en place par le Préfet des Pays-de-la-Loire. Les résultats des suivis alimentent les bases de données aux échelles locale et nationale sous l'égide du COGEPOMI (comité de gestion des poissons migrateurs Loire, côtiers vendéens et Sèvre Niortaise). A noter 2016, une année record sur la Sèvre Niortaise pour la migration des aloses avec plus de 850 géniteurs et la confirmation de la reproduction du saumon. Le Lay, ayant des caractéristiques similaires à la Sèvre Niortaise, peut accueillir les mêmes cortèges de poissons migrateurs si les ouvrages bloquants sont aménagés.

Espèces Exotiques Envahissantes :

- Les données Marais poitevin sont intégrées au dispositif déjà existant de l'ORENVA.

– Volet 2 = suivi de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau

L'EPMP a sollicité le laboratoire Ecobio (CNRS/Université de Rennes 1) pour poursuivre le partenariat technique et scientifique initié en 2013. Le contrat général de coopération conclu entre l'EPMP et le CNRS s'est ainsi décliné dans le cadre d'un troisième contrat d'application couvrant les années 2016 et 2017, cosigné avec le PNR du Marais poitevin. Contrairement aux deux précédents contrats, ce contrat d'application couvre deux années, aboutissant ainsi au terme du contrat de coopération. Ce fonctionnement sur deux années est mieux adapté au temps de la recherche et à ce projet par nature pluriannuel. Il permet entre autre :

- un accompagnement du dispositif avec l'emploi sur cette période d'un ingénieur d'étude basé dans les locaux de l'EPMP ;
- une analyse des données consolidée et plus sereine.

Le marché public, qui encadre les relevés de terrain relatifs aux 7 protocoles du dispositif opérationnel, s'est vu reconduit dans son intégralité pour la troisième année consécutive. Parallèlement à ce travail de terrain, l'analyse du jeu de données a débuté et permettra la rédaction d'un rapport intermédiaire prévu pour la fin 2017.

En 2016, les membres de l'OPN ont présenté des résultats au travers de 11 conférences - réunions et publié 4 articles scientifiques. Les diagnostics biologiques des contrats de marais conduits par l'EPMP s'appuient sur les résultats de l'OPN. Les données biologiques issues des suivis ont été transférées à 16 porteurs de projet pour des études d'incidences Natura 2000, études d'impact, atlas, etc.

| Perspectives

L'objectif de l'Observatoire du Patrimoine Naturel est de traduire l'état de santé des milieux naturels du Marais poitevin, en particulier de la zone humide.

Le pôle poisson est étroitement lié aux objectifs du CTMA. Au niveau Européen, les données contribuent à l'évaluation du plan de gestion anguille (la Sèvre Niortaise ayant été retenue comme rivière index du territoire du COGEPOMI). L'opération apporte également sa contribution à l'échelle régionale, sur la connaissance des espèces concernées (anguille européenne, grande alose, lamproie marine, saumon atlantique...). Les observations à long terme permettront de juger de l'évolution de la biodiversité et de la pertinence des actions menées, à l'échelle du Marais poitevin.

Concernant le dispositif en lien avec la gestion de l'eau, le marché public encadrant les suivis de terrain permet de récolter des données jusqu'en 2019. Un nouveau contrat de coopération devra être mis en place avec le laboratoire ecobio pour encadrer ces suivis et poursuivre leur exploitation au-delà de 2017.

Les suivis biologiques seront reconduits en 2017 selon les calendriers prévisionnels, et le partenariat PNR /EPMP sera renforcé pour apporter encore plus de complémentarité entre les actions.

3.6. Action n°6 – Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

Le Marais poitevin compte de nombreux opérateurs qui interviennent sur le foncier, avec des enjeux multiples : conservation d'espaces remarquables, protection des biens et des personnes, entretien des exutoires, niveaux d'eau... Par ailleurs, chaque opérateur intervient selon des stratégies qui lui sont propres. Aussi, il est apparu nécessaire de travailler à l'élaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin, dans un souci de lisibilité et de visibilité de l'action foncière mais aussi d'efficacité et de cohérence des politiques foncières. Cette nécessité de travailler à l'élaboration d'une stratégie foncière est par ailleurs réaffirmée dans le rapport du CGEDD rendu au cours de l'année 2016 (recommandation n°3).

L'EPMP s'est donc engagé fin 2016 dans la construction d'une telle stratégie avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans ce domaine. Pour y parvenir, l'EPMP a organisé dans un premier temps des échanges bilatéraux qui ont débuté en décembre 2016, avec les principaux acteurs identifiés pour leurs interventions sur le foncier.

| Perspectives

L'élaboration de cette stratégie se poursuivra en 2017 avec plusieurs temps forts de restitution. Elle permettra à terme de se doter d'une feuille de route partagée en matière de priorités d'acquisition et de gestion du foncier mais également de faire émerger des synergies entre les acteurs valorisant les moyens disponibles dans un souci de réactivité face aux multiples enjeux du territoire.

3.7. Action n°7 – Opérations foncières

| Bilan des actions conduites et résultats

Dans le cadre des démarches contrats de marais, il est apparu nécessaire de proposer sur certains compartiments hydrauliques des échanges fonciers agricoles afin de lever certains freins liés à une occupation du sol inappropriée avec, typiquement, la présence de parcelles cultivées dans des secteurs bas.

A ce jour, deux contrats de marais sont concernés par des échanges fonciers : celui de Triaize et celui de Champagné-les-Marais.

Sur Triaize, 12,20 ha cultivés dans un point bas et situés dans un ensemble de prairies subsaumâtres ont été identifiés dans le cadre du contrat de marais signé en 2016. La présence de ces parcelles cultivées rend difficile l'évolution de la gestion des niveaux d'eau, alors qu'une élévation des niveaux en période hivernale et printanière permettrait un fonctionnement écologique amélioré de ces prairies, reconnues d'intérêt communautaire. Aussi, l'EPMP a commencé à constituer une enveloppe foncière, en vue de proposer des échanges et favoriser des mobilités sur ce secteur : 3,60 ha ont ainsi été acquis sur les polders de Saint-Michel-en-l'Herm en 2016.

Sur Champagné-les-Marais, aucune action n'a été conduite en 2016, faute d'opportunité foncière.

En matière de veille foncière, l'EPMP a mis en place une convention avec la SAFER dès 2014. Cette dernière appuie également l'EPMP dans ses actions d'acquisition en assurant le portage du foncier et l'animation auprès des exploitants et propriétaires.

| Difficultés rencontrées

- La rareté des opportunités foncières rend l'action difficile.

| Perspectives

L'année 2017 devrait voir les échanges se concrétiser sur Triaize. En effet, l'enveloppe initiale de 3,60 ha devrait être complétée en 2017, une nouvelle opportunité ayant vu le jour fin 2016. Dès lors, l'EPMP devrait disposer d'une surface suffisante pour envisager des échanges avec l'exploitant des 12,20 ha cultivés, qui seraient alors remis en prairie.

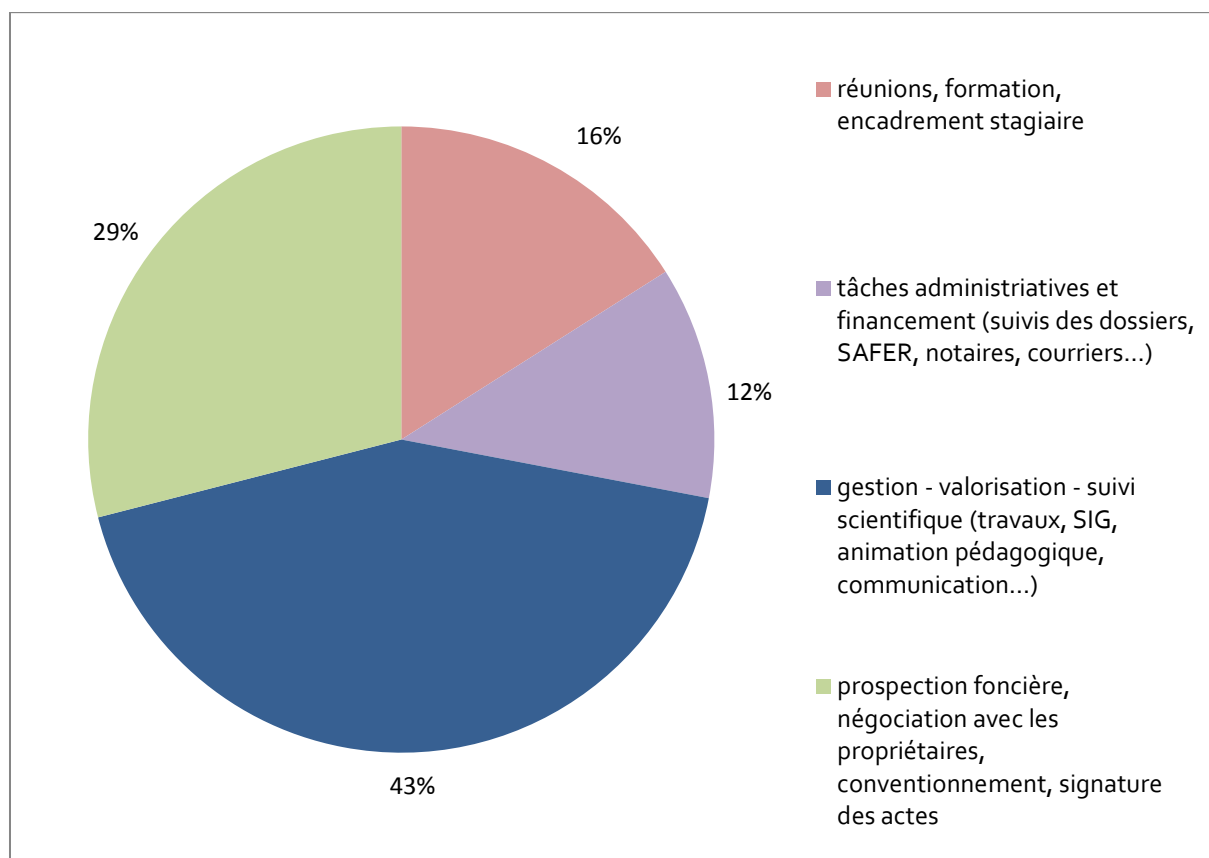
L'EPMP cherche aussi à mettre en place une action d'échanges fonciers entre exploitants sur le marais de Mouron, secteur inclus dans le contrat de marais de la Vieille Autise où une demande dans ce sens avait émergé lors de l'élaboration du contrat.

3.8. Action n°8 – Animation foncière du CREN Poitou-Charentes

| Bilan des actions conduites et résultats

L'animation du Programme d'Acquisition et de gestion de site en Marais Poitevin (PAMP) a pour but d'assurer une maîtrise foncière de tout ou partie des sites du programme, afin d'assurer durablement la préservation de leurs intérêts écologiques et paysagers, ainsi que la multifonctionnalité de ces zones humides majeures du Marais poitevin.

Pour 2016, les missions menées par la chargée de mission dans le cadre de cette animation se répartissent de la manière suivante :



Le temps consacré en 2016 au suivi budgétaire est inférieur au temps prévisionnel affiché, en raison de la participation du gestionnaire du CREN, qui a pris le relai sur de nombreux dossiers.

Quant à la gestion, le temps passé a été de 90 j contre 80 j fixés au prévisionnel pour 2016.

Cela s'explique par la participation :

- A de nombreux comités de pilotage et aux réunions de travail pour le suivi des différents CTMA (cadre et les 3 CTMA opérationnels) ;
- Aux comités techniques des projets de réserves de substitution...

Mais également au temps passé :

- Au montage et à la consultation du contrat N2000 ;
- A la programmation et au suivi des travaux de restauration et de gestion courante (la surface étant croissante chaque année), ainsi qu'à la programmation et au suivi des travaux PARMM sur les parcelles CREN ;
- Au suivi de l'étude sur l'avenir du site classé ;
- A la programmation de l'exploitation de bois ;
- Avec les agriculteurs pour les signatures de baux ruraux à clauses environnementales, les états des lieux, les travaux de restauration, les études agricoles...

Détail	Total 2016 (j)	Prévisionnel 2016 (j)
prospection foncière, négociation avec les propriétaires, conventionnement, signature des actes	61,1	60
gestion - valorisation - suivi scientifique	90,8	80
tâches administratives et financement	24,4	35
réunions, formation, encadrement stagiaire	35	30

Le bilan complet des surfaces acquises est présenté dans le rapport d'activité des CTMA opérationnels.

Toutefois, pour résumer, un premier acte a été signé le 9 juin 2016 pour une surface totale de 7,65 ha sur le site des marais de la Grève-sur-le-Mignon, de Taugon, de la Ronde, de Saint-Hilaire la Palud - Arçais, du Vanneau-Irleau, de Prin Deyrançon, de la Garette et des zones humides et tourbières du Mignon, et un autre acte a été signé le 31 janvier 2017 à Niort pour une surface totale de 7,97 ha sur les sites des marais de la Ronde, Taugon, Saint-Hilaire la Palud et Arçais. D'autres rétrocessions seront à programmer début 2017 pour une surface de 7,76 ha sur le marais de Villedoux en Charente-Maritime, et pour une surface de 25,31 ha sur les sites des marais de Saint-Hilaire la Palud et Arçais, de Bessines à l'Ouchette, de Saint-Georges de Rex et Amuré et du Vanneau-Irleau en Deux-Sèvres (tableau en annexe 5).

A noter que toutes les surfaces prochainement signées en Deux-Sèvres sont issues de négociations menées de 2014 à 2016 et sont à intégrer à l'activité 2016.

| Difficultés rencontrées

La principale difficulté réside dans la durée des procédures et notamment le délai de traitement des dossiers par la SAFER, comme en témoigne l'état d'avancement présenté dans le tableau qui suit.

Le CREN a également rencontré d'autres problèmes plus atypiques comme le traitement d'un dossier de préemption environnementale...

| Perspectives

20,2 ha ont été négociés dans le courant du deuxième semestre 2015 en prévision du programme 2016. Le CREN Poitou-Charentes est maintenant dans l'attente de l'acquisition des parcelles par la SAFER suite à la signature des promesses de vente afin d'établir les tableaux récapitulatifs nécessaires au montage des demandes de subventions.

D'autre part l'animation foncière se poursuit pour réaliser les objectifs inscrits dans les CTMA opérationnels du programme 2017.

3.9. Action n°9 – Plan d'action trame verte et bleue

| Bilan des actions conduites et résultats

L'objet de cette action est l'élaboration et la formalisation de la stratégie de préservation et de valorisation des trames vertes et bleues du Marais poitevin. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de celle initiée au travers des schémas régionaux de cohérence écologique récemment élaborés en Poitou-Charentes et en Pays de la Loire. Elle en constituera une déclinaison opérationnelle.

Pour ce faire une cellule technique a été constituée au sein du PNR du Marais poitevin pour l'animation principale et l'administration de l'action.

A cet effet, le PNR a recruté une chargée de mission sur un an. Cette dernière a animé les groupes de travail, rencontré la majeure partie des acteurs du territoire dans le cadre du diagnostic et a rédigé l'ensemble de la production détaillée ci-après.

En matière d'organisation, un partenariat avec les principaux acteurs de l'agriculture a été constitué, ce qui a permis un échange permanent et une validation progressant au fur et à mesure de l'avancée de l'action. 7 réunions ont été conduites durant l'année 2016 et une réunion préparatoire en 2015.

Une méthodologie présentée sous la forme d'une fiche associée aux différentes fiches enjeux a par ailleurs été rédigée et validée. Cette validation s'est opérée au travers des rencontres des différents acteurs.

Le travail déployé a permis d'aboutir à :

- La réalisation d'un diagnostic territorial : rencontre des acteurs (31 rencontres avec des acteurs techniques et institutionnels) ;
- L'identification des enjeux, des espaces de haute valeur environnementale ou qui présentent un potentiel en termes de valorisation écologique ;
- Un projet de cartographie des continuités.

Pour la phase de diagnostic, tous les éléments cartographiques mobilisables ont été rassemblés. Puis, une réflexion avec des experts a permis de hiérarchiser les enjeux à l'échelle du PNR et de définir les actions à mettre en place pour maintenir ou restaurer les zones à enjeux.

A partir des actions identifiées, un échange avec les autres partenaires du PNR (Chambres d'Agriculture, EPMP, opérateurs CTMA, naturalistes, Chasseurs, départements...) a permis de faire une liste d'outils volontaires et pertinents (financiers, contractuels, pédagogiques, conservatoires...).

Une récolte de retours d'expériences d'utilisation de ces outils a aussi été faite pour illustrer les fiches.

Le travail conduit se formalisera par la production d'un document de synthèse comprenant les fiches enjeux, les exemples d'actions à conduire et la carte des continuités écologiques du territoire.

| Difficultés rencontrées

- La lourdeur des démarches de validation.

| Perspectives

Une validation du plan stratégique est attendue au cours de l'année 2017 via une présentation auprès des principaux acteurs du territoire. Ce travail est en cours de réalisation avec par exemple la présentation devant le collège des APNE en mars 2017.

La mise en œuvre du plan stratégique par le développement d'un programme opérationnel pluriannuel devrait suivre. La première phase d'actions à réaliser a été proposée dans le programme d'actions 2017 du PNR du Marais poitevin.

3.10. Action n°10 – Elaboration de supports de communication communs traitant de sujets transversaux

| Bilan des actions conduites et résultats

En 2016, aucune action n'a été conduite dans ce domaine, faute de sujet identifié et de temps disponible pour développer un support de communication.

| Difficultés rencontrées

- Le temps à y consacrer ;
- L'identification de sujets communs à l'échelle du Marais poitevin ;
- La création d'un nouveau support de communication, chaque porteur de CTMA ayant son propre outil de communication.

| Perspectives

Pour 2017, deux sujets ont été mis en avant :

- La lutte contre les espèces envahissantes ;
- Les techniques de curage.

Au-delà du contenu, il s'agira de définir la forme du support de communication, les moyens et la période de diffusion. Il faudra également veiller à ce que cet outil de communication soit un nouveau support au service des porteurs de CTMA opérationnels et n'entrent pas à ce titre en concurrence avec les outils de communication développés par ces derniers.

4. Éléments financiers

Pour mémoire le coût prévisionnel du CTMA cadre, pour la période 2015-2019 est estimé à 3 559 750 €, répartis entre l'EPMP (55,6 %), l'AELB (43,9 %) et le PNR MP (0,5 %). Les tableaux de financement prévus initialement se décomposent de la manière suivante :

Maître d'ouvrage	Actions	Coût total (€)	AELB			EPMP (montant en €)	PNR MP (montant en €)
			Coût prévisionnel retenu (€)	Taux de subvention (%)	Montant d'aide (€)		
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	160 000	160 000	70 %	112 000	48 000	
EPMP	SIGT Marais poitevin	15 000	15 000	50 %	7 500	7 500	
EPMP	SIEMP	660 000	560 000	50 %	280 000	380 000	
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	175 000	175 000	50 %	87 500	87 500	
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1 883 150	1 312 000	50 %	656 000	1 227 150	
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	50 000	50 000	50 %	25 000	25 000	
EPMP	Opérations foncières	485 000	485 000	70 %	339 500	145 500	
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	240 000	240 000	50 %	120 000	120 000	
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600	46 600	50 %	13 980	13 980	18 640
EPMP	Communication commune aux CTMA	20 000	20 000	50 %	10 000	10 000	
		3 559 750	2 888 600		1 563 980	1 977 130	18 640

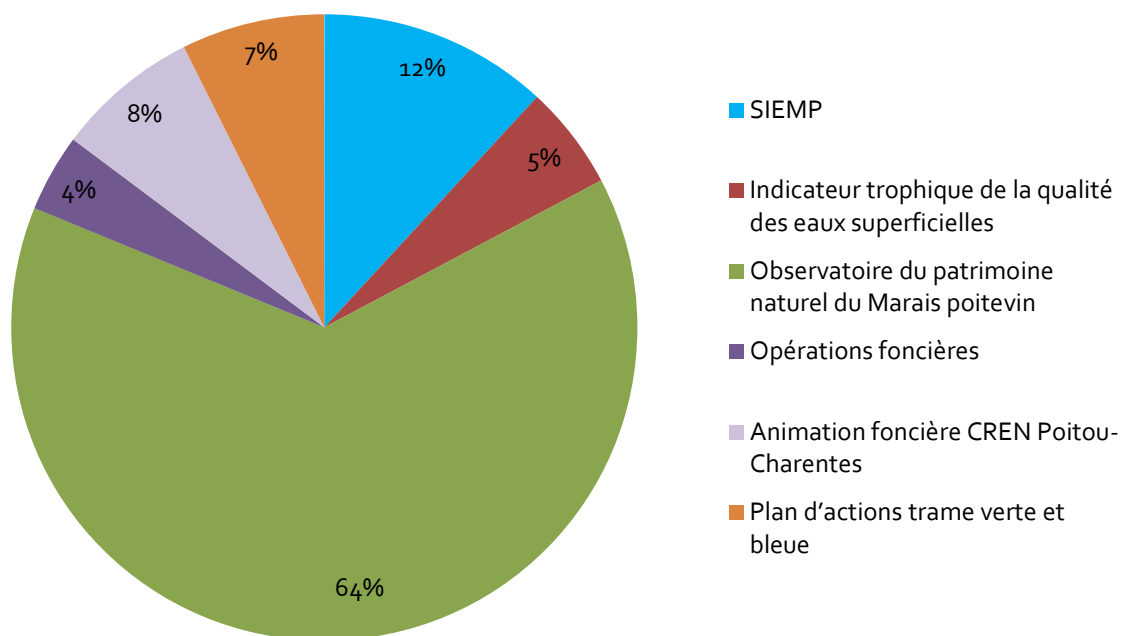
Maître d'ouvrage	Actions	Coût total (€)	2015	2016	2017	2018	2019
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	160 000	0	0	0	0	160 000
EPMP	SIGT Marais poitevin	15 000	0	5 000	5 000	5 000	0
EPMP	SIEMP	660 000	240 000	160 000	160 000	100 000	0
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	175 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1 883 150	394 900	421 100	412 150	332 250	322 750
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	50 000	0	20 000	30 000	0	0
EPMP	Opérations foncières	485 000	97 000	97 000	97 000	97 000	97 000
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	240 000	45 000	46 500	48 000	49 500	51 000
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600	46 600	0	0	0	0
EPMP	Communication commune aux CTMA	20 000	0	5 000	5 000	5 000	5 000
		3 559 750	823 500	754 600	757 150	588 750	635 750

En 2016, les montants engagés sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Actions	Montant engagé	Financement		
			AELB	EPMP	PNR MP
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	0			
EPMP	SIGT Marais poitevin	0			
EPMP	SIEMP – tranche ferme	40 066	70 115*	40 066	
	SIEMP – tranche conditionnelle	34 582	0	34 582	
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	33 951	20 370	13 580	
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	403 927	170 173	233 754	
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	0			
EPMP	Opérations foncières	25 305	0	25 305	
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	46 732	28 039	18 693	
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600	14 100	14 100	18 400
EPMP	Communication commune aux CTMA	0			
		631 163	302 797	380 080	18 400

*Le financement de l'EPMP par l'AELB à hauteur de 70115€ correspond au solde de la subvention accordé sur la tranche ferme du SIEMP (2014-2016), soit 70% du montant total de la subvention qui était de 100 164.79 €

Répartition des montants engagés par action - Année 2016



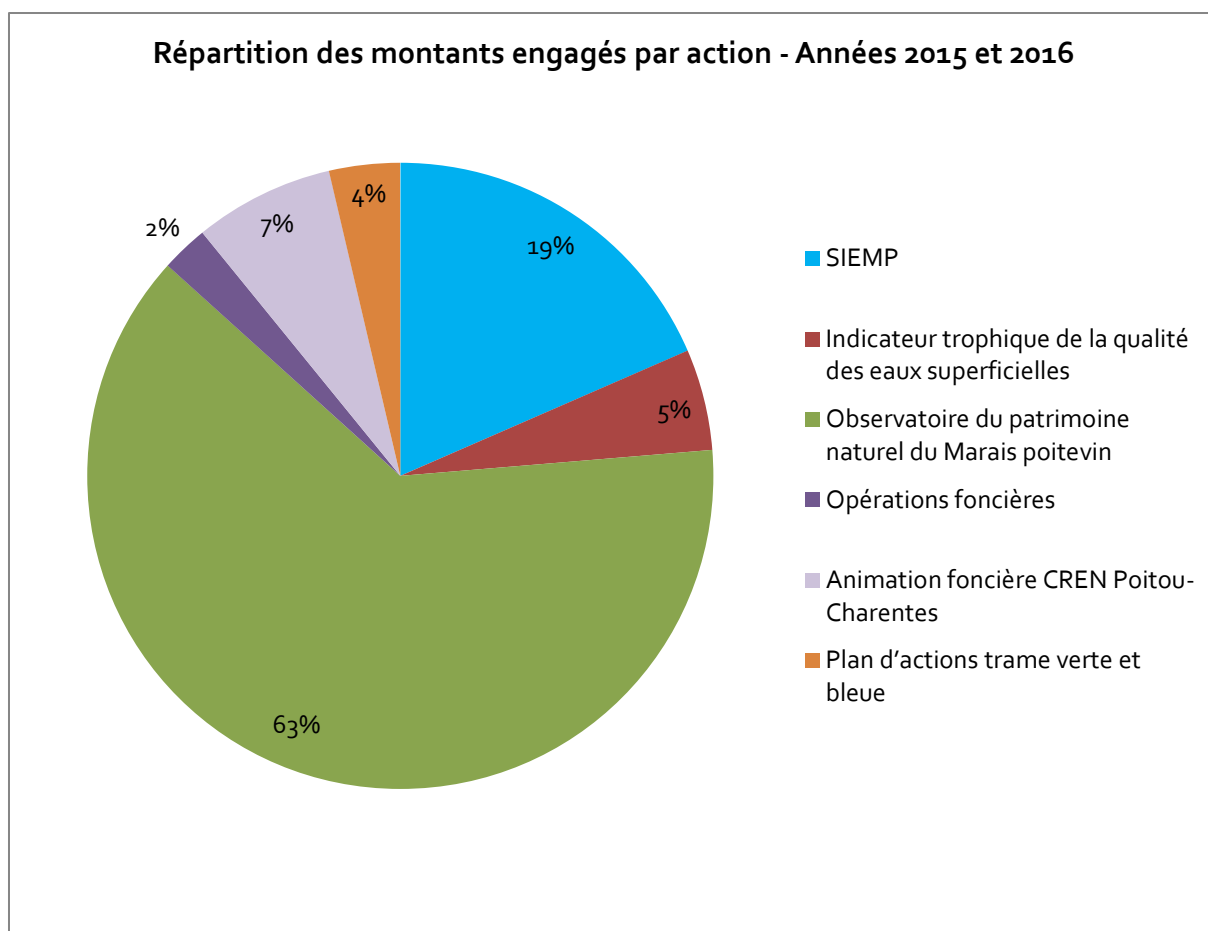
Sur les 10 actions inscrites dans le CTMA cadre, seules 6 ont généré des dépenses. L'observatoire du patrimoine représente quasiment les 2/3 des dépenses. 3 des 4 actions qui n'ont pas occasionné de

dépense sont réalisées en interne par l'EPMP (SIGT et stratégie foncière) ou sont programmées en 2019 (bilan évaluatif).

Pour 2016, le financement des opérations est porté par l'AELB à hauteur de 43 %, l'EPMP pour 54 % et le PNR MP pour 3 %.

Depuis 2015, date d'application du CTMA cadre, les dépenses se répartissent de la manière suivante :

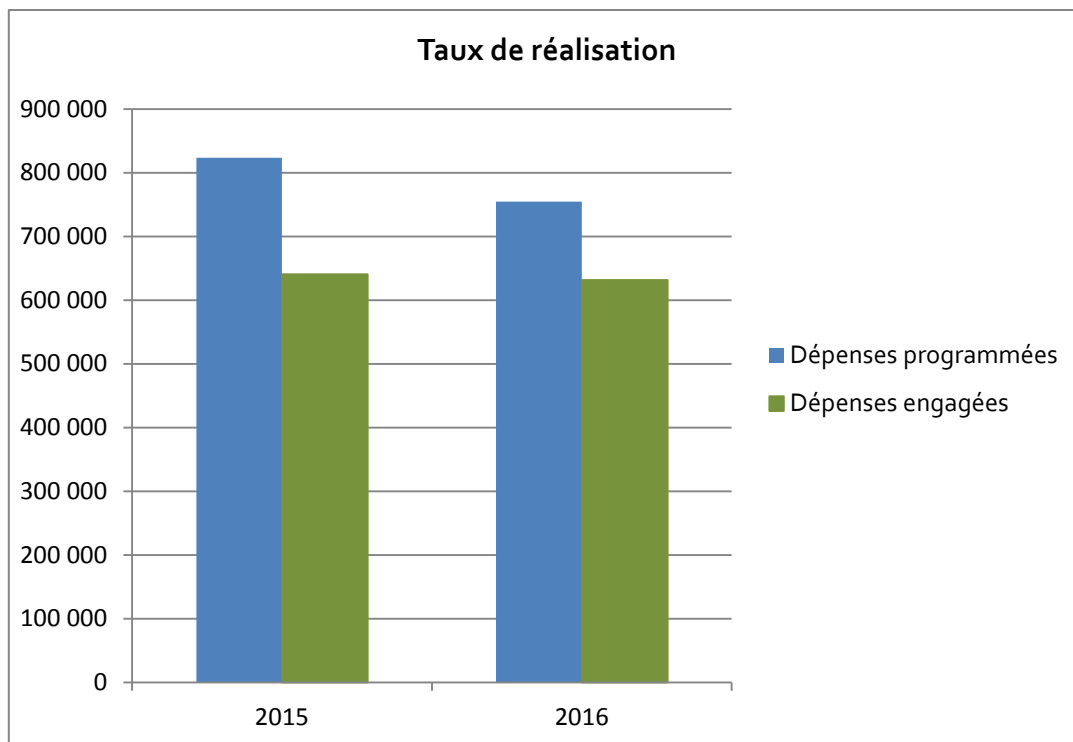
Maître d'ouvrage	Actions	2015	2016	Montant engagé	Financement		
					AELB	EPMP	PNR MP
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	0	0	0			
EPMP	SIGT Marais poitevin	0	0	0			
EPMP	SIEMP	160 000	74 648	234 912	100 165	134 483	
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	32 206	33 951	66 157	36 474	29 683	
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	397 777	403 927	801 704	300 239	501 465	
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	0	0	0			
EPMP	Opérations foncières	5 610	25 305	30 915		30 915	
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	44 987	46 732	91 719	50 533	41 186	
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	0	46 600	46 600	14 100	14 100	18 400
EPMP	Communication commune aux CTMA	0	0	0			
		640 580	631 163	1 271 743	501 510 39%	751 833 59%	18 400 1%



Si on s'intéresse aux dépenses engagées depuis 2015, année d'entrée en vigueur du CTMA cadre, nous retrouvons des résultats similaires à ceux constatés en 2016. 6 actions ont occasionné des dépenses et l'observatoire du patrimoine représente les 2/3 des dépenses, suivi par le SIEMP.

Le financement des actions est réalisé par l'AELB pour 39 %, l'EPMP pour 59 % et le PNR pour 1 %. Ces pourcentages sont relativement proches de ceux mentionnés dans le plan de financement initial.

Globalement, sur les deux années étudiées, les dépenses restent conformes au tableau de financement, avec parfois un décalage dans le temps lié au déploiement des actions. Seule l'action 7 – Opérations foncières est en deçà des objectifs affichés faute d'opportunité. Quant aux actions relatives à la stratégie foncière et au SIGT, les travaux sont conduits en interne.



En matière de réalisation :

- En 2015, 7 des 10 actions ont été engagées, pour un montant représentant 78 % des dépenses envisagées initialement ;
- En 2016, 9 des 10 actions ont été engagées pour un montant représentant 84 % des dépenses envisagées.

5. Analyse, bilan et perspectives

L'année 2016 marque la première année de mise en œuvre du CTMA cadre même si de nombreuses actions ont débuté dès 2015. Cette première année a donc permis de conforter les actions transversales conduites sur le Marais poitevin et de leur donner de la cohérence à travers leur rattachement au CTMA cadre.

Le principal travail a donc davantage porté sur la gouvernance à mettre en place dans le cadre de l'animation de ce CTMA cadre, avec l'organisation du comité technique et du comité de pilotage. Des avancées sont à faire dans ce domaine pour une pleine efficacité à compter de 2017.

Sur les 10 actions inscrites, 9 sont à ce jour engagées, avec des montants qui restent conformes aux prévisions et un taux de réalisation que l'on peut considérer comme satisfaisant.

En matière de perspective, un grand nombre d'actions vont se poursuivre en 2017, alors que d'autres vont monter en puissance, comme l'indique le tableau suivant :

Maître d'ouvrage	Actions	Perspectives 2017
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	Poursuite de la collecte, saisie et traitement des données
EPMP	SIGT Marais poitevin	Finalisation et homogénéisation du premier jeu de données (unité hydraulique, réseau et ouvrages)
EPMP	SIEMP	Consolidation du SIEMP Mise en place d'un réseau d'échelles
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	Poursuite de la collecte de données et première analyse
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	Poursuite des inventaires de suivi et des collectes de données Analyse du lien entre l'eau et la biodiversité et première restitution
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	Construction d'une stratégie foncière multipartenariale
EPMP	Opérations foncières	Finalisation des échanges sur Triaize Opération d'échanges parcellaires sur Mouron Veille foncière et acquisition
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	Poursuite des programmes d'acquisition, en lien avec les objectifs des CTMA opérationnels
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	Validation du plan d'action et déclinaison opérationnelle
EPMP	Communication commune aux CTMA	Définition et publication d'un support de communication

Annexes

Annexe 1 : carte du territoire

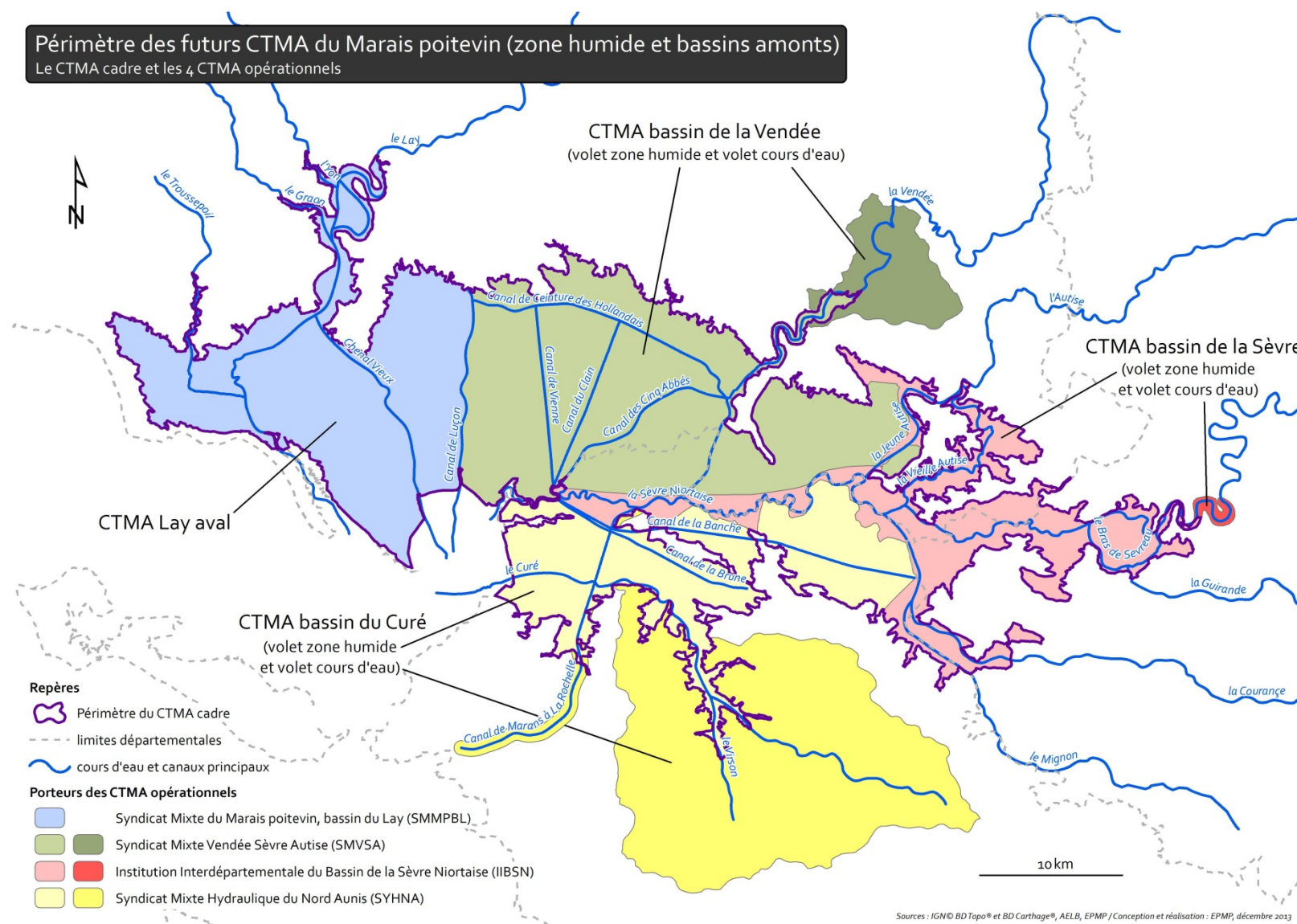
Annexe 2 : indicateurs de réalisation des travaux

Annexe 3 : indicateurs de réponse du milieu aux travaux

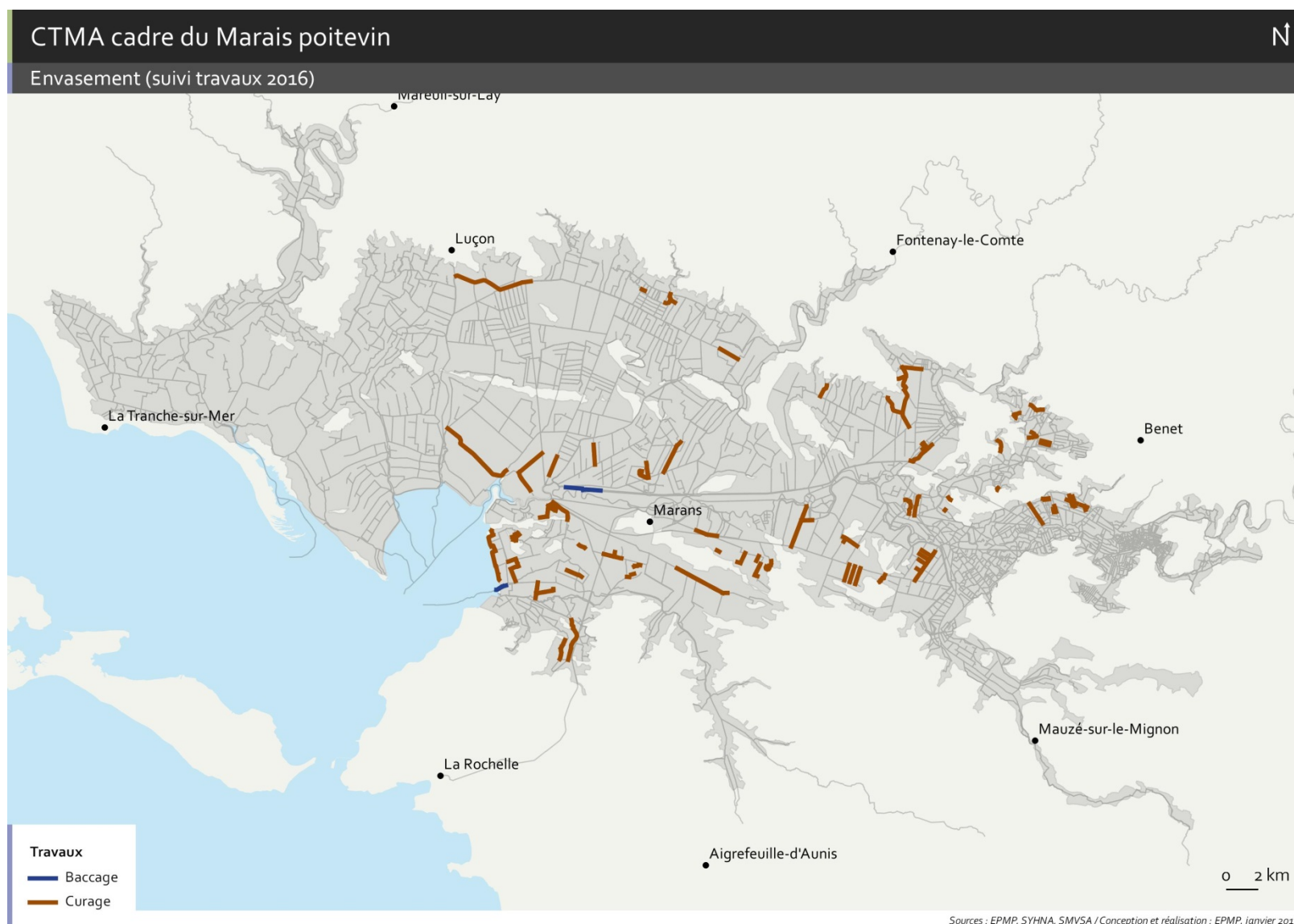
Annexe 4 : référentiels SIGT

Annexe 5 : Etat d'avancement des acquisitions conduites par le CREN Poitou-Charentes

Annexe 1 : Carte du territoire



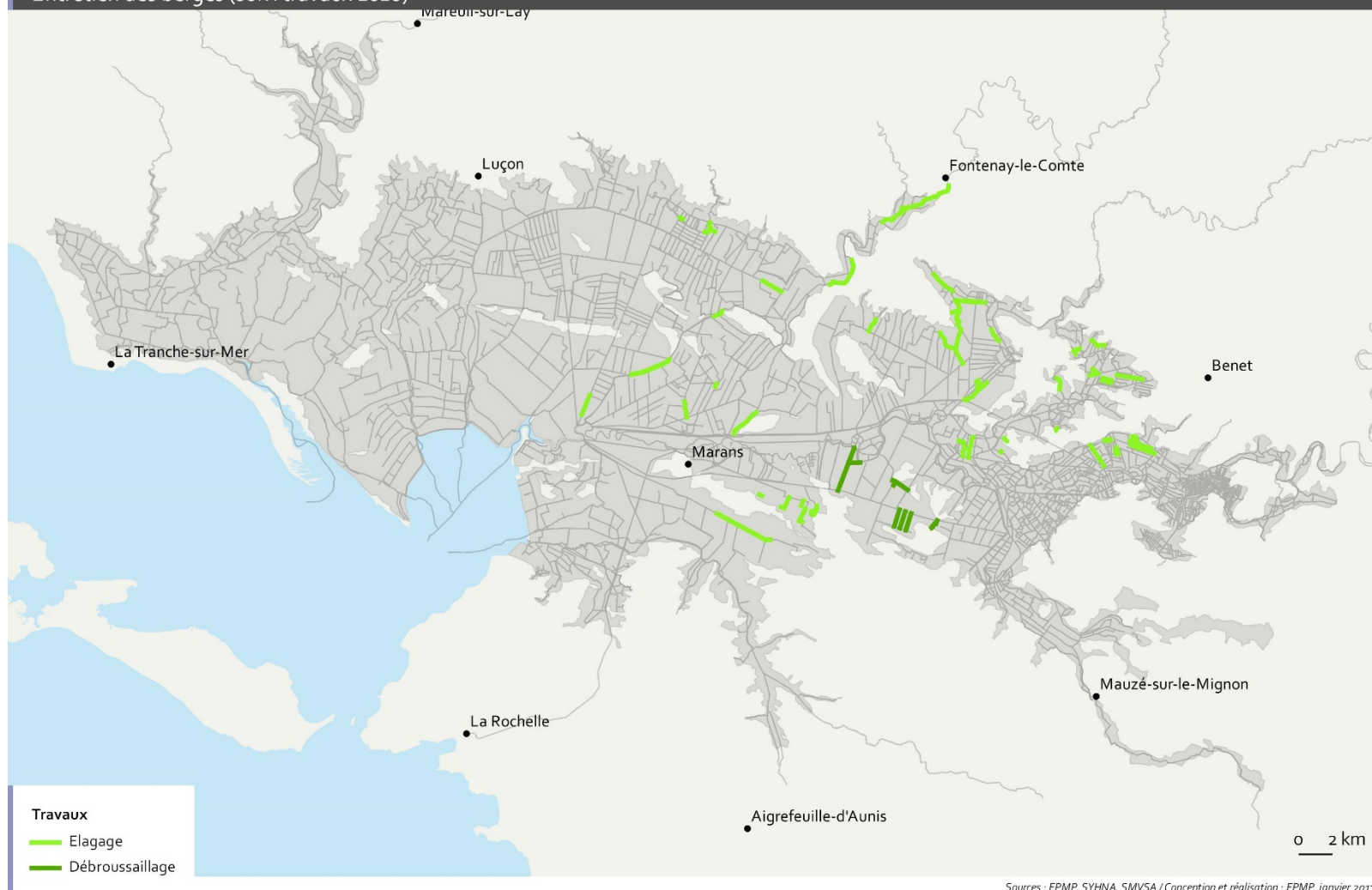
Annexe 2 : Indicateurs de réalisation des travaux



CTMA cadre du Marais poitevin



Entretien des berges (suivi travaux 2016)

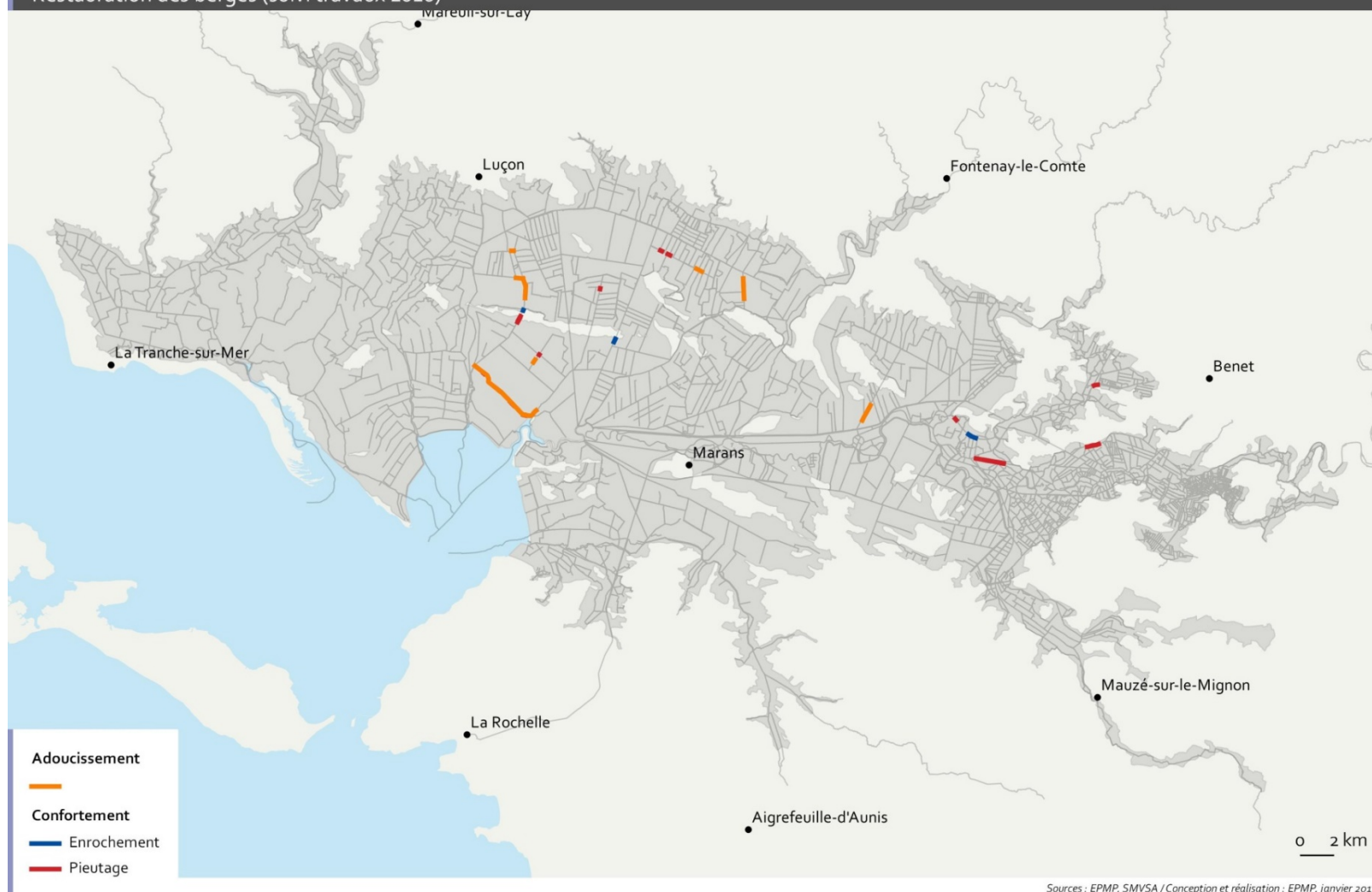


Sources : EPMP, SYHNA, SMVSA / Conception et réalisation : EPMP, janvier 2017

CTMA cadre du Marais poitevin



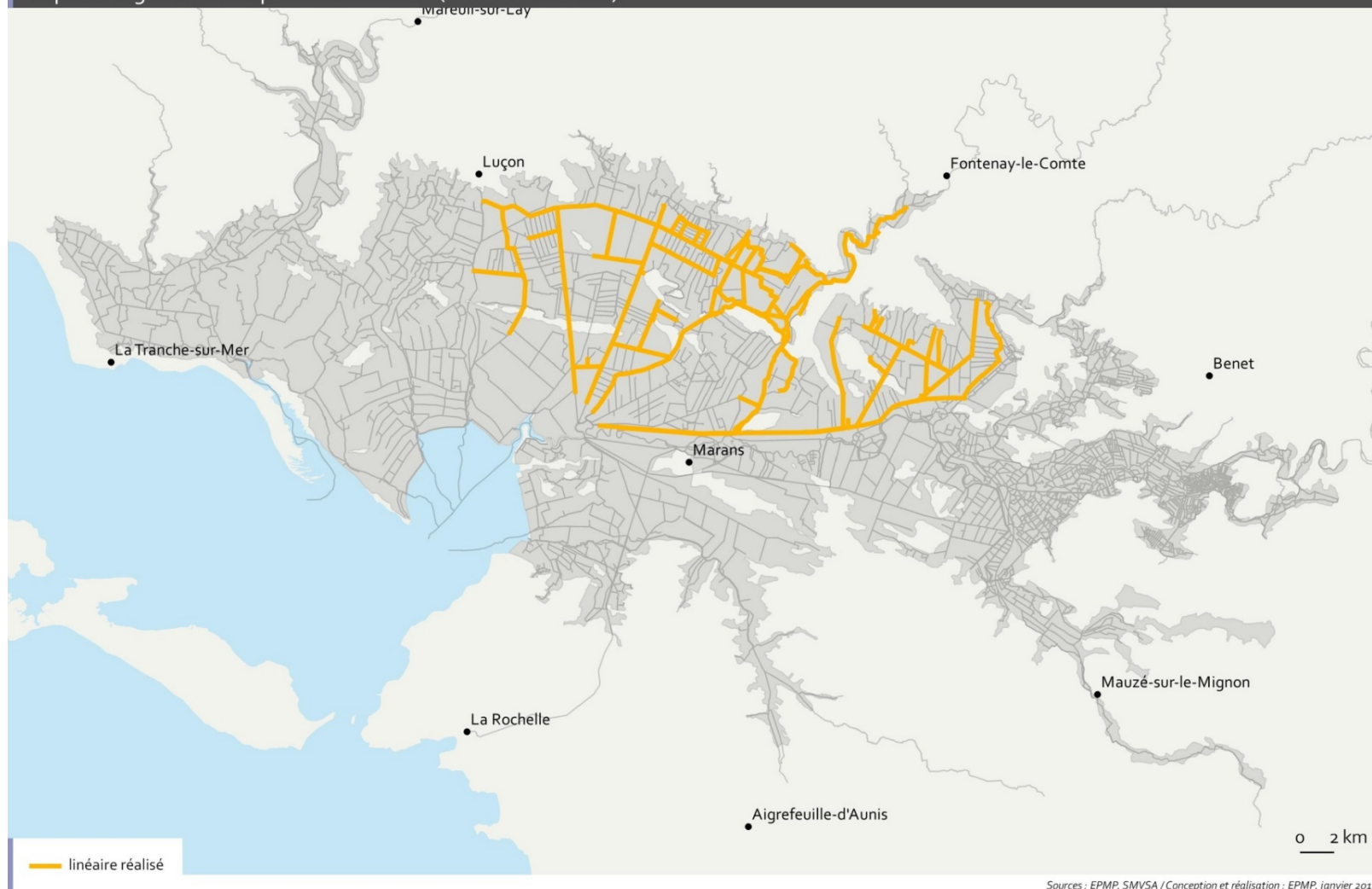
Restauration des berges (suivi travaux 2016)



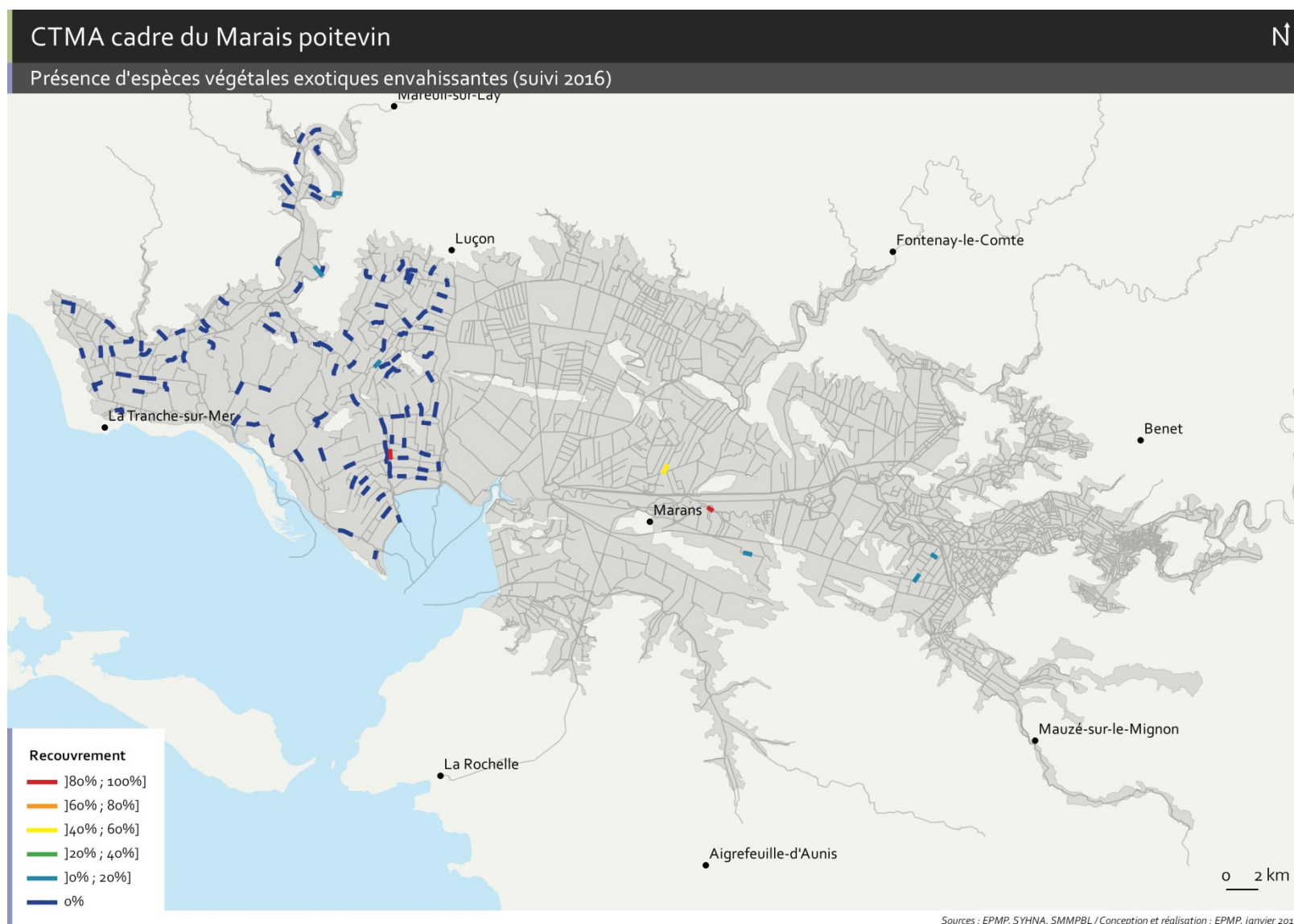
CTMA cadre du Marais poitevin



Espèces végétales exotiques envahissantes (suivi travaux 2016)



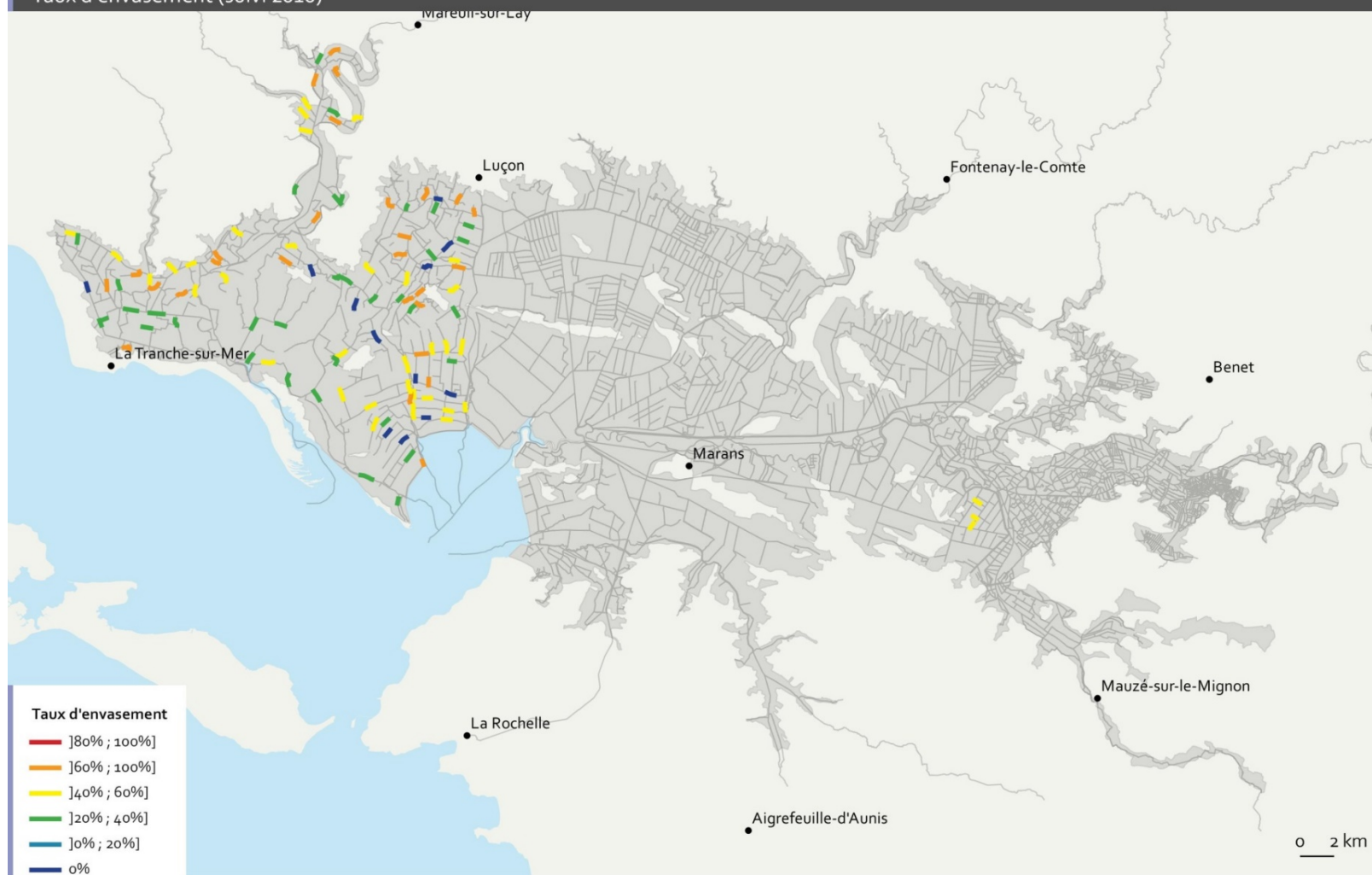
Annexe 3 : Indicateurs de réponse du milieu aux travaux



CTMA cadre du Marais poitevin



Taux d'envasement (suivi 2016)

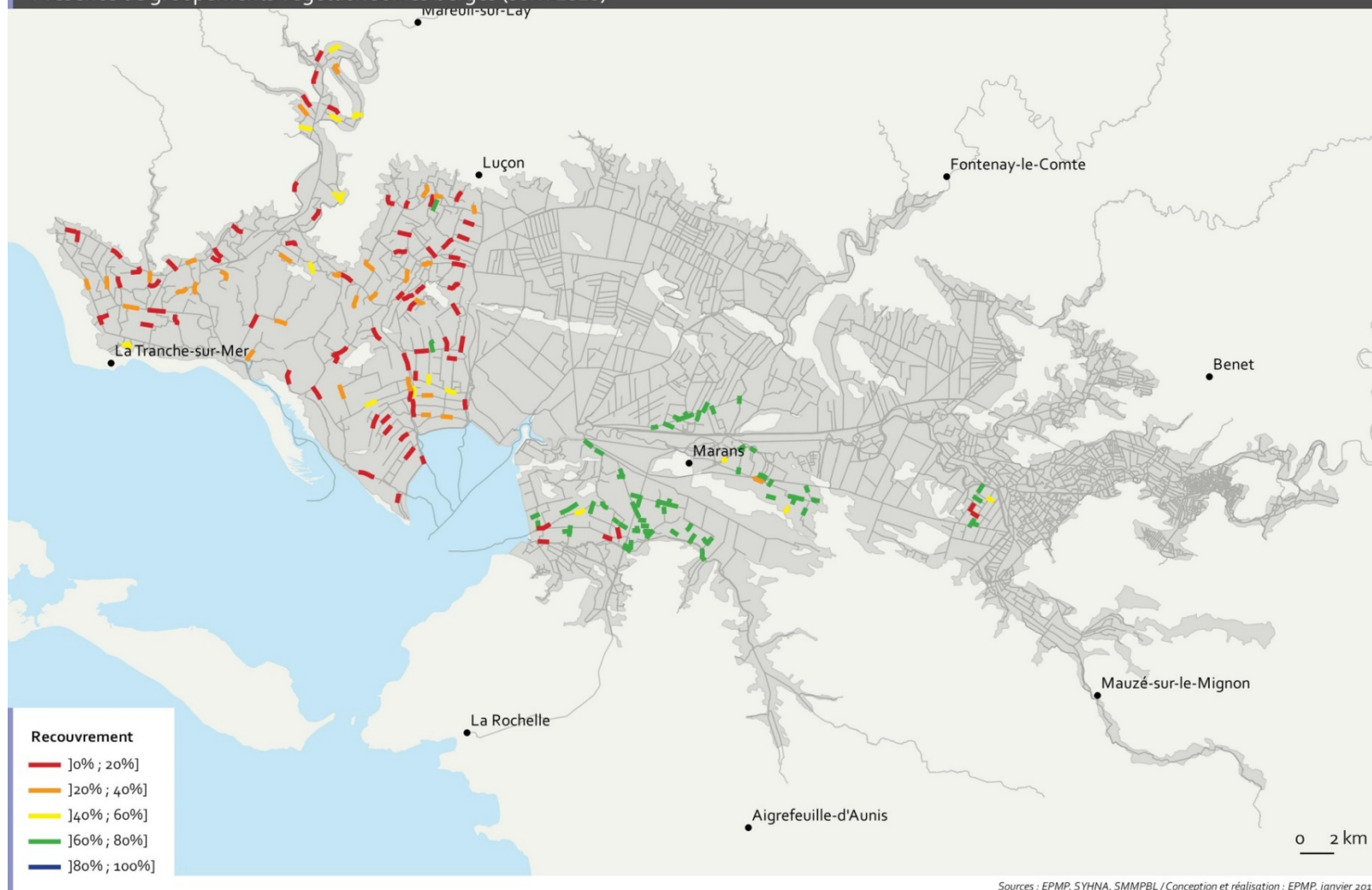


Sources : EPMP, SYHNA, SMMPBL / Conception et réalisation : EPMP, janvier 2017

CTMA cadre du Marais poitevin



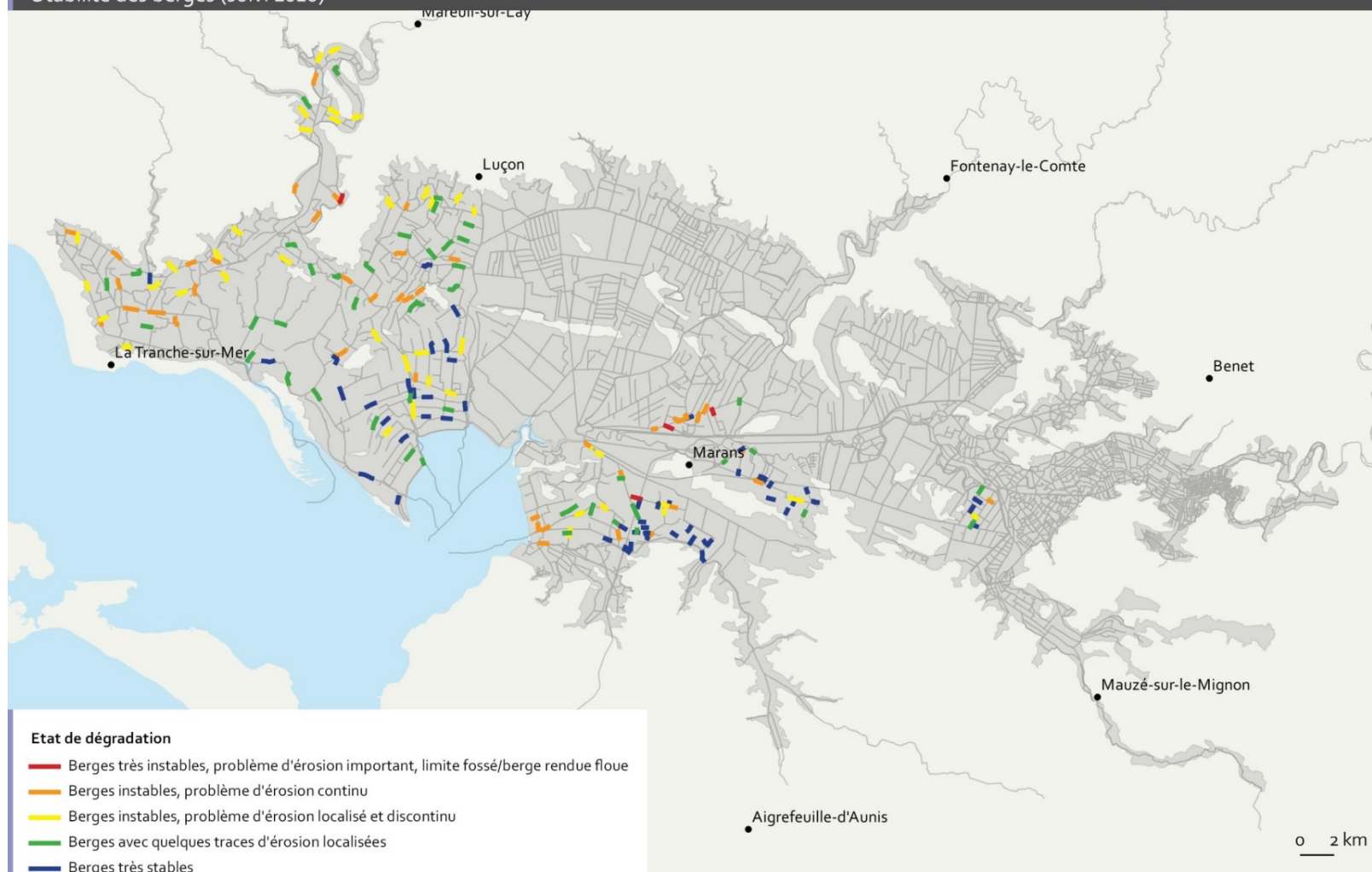
Présence de groupements végétaux sur les berges (suivi 2016)



CTMA cadre du Marais poitevin



Stabilité des berges (suivi 2016)

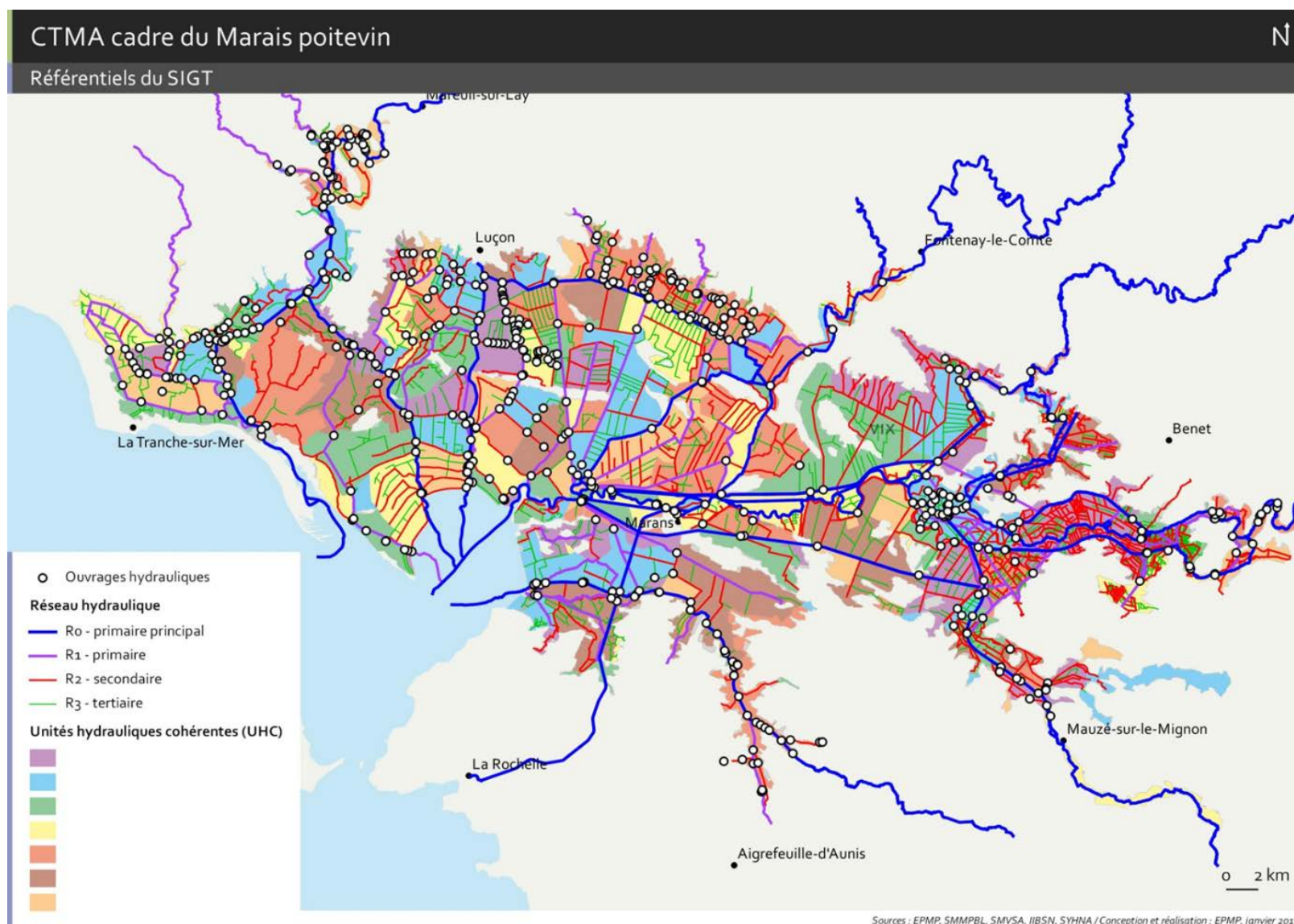


Etat de dégradation

- Berges très instables, problème d'érosion important, limite fossé/berge rendue floue
- Berges instables, problème d'érosion continu
- Berges instables, problème d'érosion localisé et discontinu
- Berges avec quelques traces d'érosion localisées
- Berges très stables

Sources : EPMP, SYHNA, SMMPBL / Conception et réalisation : EPMP, janvier 2017

Annexe 4 : Référentiels SIGT



| Annexe 5 : Etat d'avancement des acquisitions conduites par le CREN Poitou-Charentes

Tranches	Parcelles	PV signée	ha	Contact SAFER	Avancement
17500003	AE 15, 21, 23, 28, 49, 50, 51, 52 et 53	OK	7,76	1 ^{ère} visite avec l'agence immobilière et le propriétaire le 2/07/2015 puis transmis à la SAFER	Rétrocession au CREN programmée prochainement
Total Villedoux			7,76		
79500002	Al 134, AL 31 86 335 117 151 229 361 158 148 116 227 354 200 193 195 155 94	OK	7,75	Transmis par la SAFER le 17/03/2014	Propriétaire décédé été 2014, délai supplémentaire car dossier récupéré par les hypothèques
79500003	ZB 91 AK 119 et 127	OK	1,36	Transmis à la SAFER le 4/12/2014	Rétrocession au CREN programmée prochainement
Le marais du Vanneau Irleau			9,11		
79500002	Al 107 108 113	préempti on exercée	0,91	Transmis à la SAFER le 2/05/2011	La préemption est validée et les propriétaires n'ont pas retiré leurs biens de la vente. Le problème est qu'ils refusent toujours de venir signer chez le notaire
79500003	AH 86, 89, 219, 221, 222, Al 11,12, 67 et 121	OK	3,03	transmis à la SAFER le 1/07/2015	Signature SAFER en avril 2016. Rétrocession au CREN programmée prochainement
79500003	AH 102 et 111	OK	0,32	Transmis à la SAFER le 4/12/2014	Rétrocession au CREN programmée prochainement
Total Saint-Georges de Rex Amuré			4,26		
79500002	AL 33	OK	0,11	Transmis à la SAFER le 11/02/2013	il y a toujours des problèmes dans l'indivision, à suivre.
Total Bessines			0,11		
79500002	AB 181	OK	0,79	Transmis à la SAFER le 20/05/2011	Un des membres de l'indivision est sous tutelle. Le dossier est en cours mais plus long que prévu.
79500003	BE 179	OK	1,66	Transmis à la SAFER le 24/07/2014	Rétrocession au CREN programmée prochainement
79500003	AE 333	OK	0,46	Transmis à la SAFER le 24/07/2014	Rétrocession au CREN programmée prochainement
79500003	BD 109 et 112 AB 282 165 et 166	OK	2,33	Transmis à la SAFER le 23/03/2015	Rétrocession au CREN programmée prochainement
79500003	AH 23 et 26	OK	0,47	Transmis à la SAFER le 03/03/2015	Rétrocession au CREN programmée prochainement
79500003	ST HIL BE 71 AZ 133 et 131 AS 78 BD 117 AE 42 AD 127 et 169 ARCAIS AN 327 et 329	OK	5,03	Transmis à la SAFER le 4/12/2014	Rétrocession au CREN programmée prochainement
Total St Hilaire - Arçais			10,74		
TOTAL	31,98 ha				
	Finalisation avant acquisition				
	Dossier en cours				
	Dossier bloqué				



Établissement public
du Marais poitevin

1 rue Richelieu
85400 Luçon
02 51 56 56 20
contact@epmp-marais-poitevin.fr

www.epmp-marais-poitevin.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

1 rue Eugène Varlin
CS 40521
44105 Nantes cedex 4
02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette
CS 20040
86282 Saint-Benoit cedex
05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr